

SOMMAIRE

du n° 22 du seul BAC authentique

Rapport d'activité

Pages 1 à 8

BAC N° 22

Avril Mai Juin 2007

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Rapport d'activité : relevé d'étape 2006-2007

Dans la mesure où, lors du dernier congrès national (6 mai 2006), la secrétaire générale sortante, et démissionnaire pour cause de retraite professionnelle, a été élue secrétaire générale intérimaire pour un an, il lui a semblé logique et légitime de contribuer dès maintenant, par un relevé d'étape, à l'élaboration du rapport d'activité qui sera soumis au prochain congrès national ordinaire, en 2009.

I- Deux engagements forts

Lors de son dernier congrès national, le SNCA e.i.L. Convergence était engagé dans un double combat :

- en liaison avec la lutte contre l'instauration du CPE (et également du CNE), il militait et agissait pour mettre fin au scandale des CDD dans l'Education Nationale, en particulier pour les enseignants, tout en réaffirmant la nécessité de toujours lier la titularisation aux concours ;
- en liaison avec d'autres organisations syndicales et associatives, il était engagé dans la Convergence pour la défense et le développement des services publics.

La mise en place des CDI

La loi de juillet 2005 sur les contractuels de la Fonction Publique excluait les enseignants contractuels. Par son action, le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas été pour rien dans sa lecture plus favorable aux enseignants et dans la rédaction de sa circulaire d'application dans l'Education Nationale. En effet, chaque fois qu'il a été en présence des autorités de tutelle, nationales et académiques, il a rappelé son point de vue sur le recours aux contractuels.

1. Si celui-ci s'est généralisé à ce point, c'est que **la politique de recrutement menée depuis des décennies par le Ministère de l'Education Nationale, n'a jamais été établie en vue d'un objectif clairement et strictement défini dans l'intérêt des enfants** et de leurs familles, qu'elle a été la réponse au coup par coup à des situations créées par ce manque de perspective, qu'elle a été aussi le jouet incessant du *lobbying* syndical plus préoccupé de faire valoir de prétendues « avancées » que de promouvoir et faire vivre la véritable Ecole républicaine.

2. Estimant que le recours annuel à des professeurs contractuels se fondait

aussi sur l'exigence de recruter des personnels compétents, le SNCA e.i.L. a souligné le cynisme qu'il y avait à faire presque toujours appel aux mêmes collègues, qualifiés par leur expérience antérieure, tout en leur refusant l'espoir de voir enfin se stabiliser leur présence dans l'Education Nationale. Cynisme d'autant plus grand que, de l'aveu même des gestionnaires de haut rang de l'institution scolaire, il y avait « gel », pour un temps indéterminé, des concours spécifiques permettant la titularisation des contractuels.

3. Bien conscient que la mise en place de la LOLF allait, à moyen terme, remettre en cause l'ensemble du recrutement des personnels enseignants, le SNCA e.i.L. a estimé que l'instauration de CDI dans l'Education Nationale en lieu et place des CDD, donnerait aux personnels et à leurs organisations professionnelles un argument et une arme non négligeables contre les excès prévisibles de l'application de la LOLF.

C'est pourquoi, le SNCA e.i.L. n'a négligé aucun des moyens d'action, y compris judiciaire, pour hâter la pratique des CDI.

Services publics et Convergence

Dès le 10 juin 2006, le SNCA e.i.L. Convergence participait à la grande manifestation organisée dans la France entière pour la défense et le développement des services publics. En juillet, un secrétariat décidait d'ajouter au logo du SNCA e.i.L. le mot Convergence afin d'explicitier **son combat pour la pérennité, le développement et l'amélioration des services publics dont l'Ecole n'est pas le moindre.**

En effet, le SNCA e.i.L. estime que les services publics sont au cœur de la République et qu'ils sont la concrétisation de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » ; que mettre en œuvre concrètement cette devise par l'existence, la promotion, l'extension et l'amélioration des services publics, revient à **donner la priorité à l'intérêt général plutôt qu'à celui particulier des communautés, des groupes, des sectes, des partis, des individus, et, par conséquent, à lier le combat laïque au combat social** qui sont exigés par la *Charte d'Amiens* ; que la dimension historiquement nationale de cette exigence ne doit pas l'amputer de sa dimension universelle, et que la défense des services publics intéresse autant l'Europe que la planète toute entière, surtout quand le capitalisme sacralisé de la mondialisation fait reculer partout les droits des travailleurs ou les empêche de naître.

II- La défense des intérêts matériels et moraux des salariés

La défense des adhérents

Dès la rentrée 2006, le SNCA e.i.L. a obtenu la première application d'un dispositif réglementaire déjà ancien, mais jamais mis en œuvre : la possibilité pour un titulaire affecté dans un établissement qui relève d'un autre grade que le sien, d'être intégré dans ce grade. Cela permet au collègue de sortir du statut de TZR et de pouvoir participer au mouvement de son nouveau grade.

Un tel dispositif, même s'il est appliqué parcimonieusement, est né des contradictions qu'engendre cette politique erratique de recrutement que nous dénonçons plus haut. De même que l'orientation des élèves est à revoir radicalement, de même **l'information et la formation des futurs collègues sont en cause.** Bien sûr, la perspective du corps unique peut faire apparaître une telle préoccupation comme passablement obsolète. Mais l'utopie du collègue unique et celle, déjà, du lycée unique n'annulent pas, tant s'en faut, la réalité de nos élèves dont les goûts, les aptitudes, les motivations sont d'une étonnante diversité. **Nier cette diversité ne la fait pas disparaître et nier la spécificité de nos métiers n'empêche pas la nécessité de les exercer dans les voies de formation initiale différenciées par les attentes si multiples de nos élèves.**

Chaque fois qu'un collègue en difficulté avec l'institution s'est tourné vers le SNCA e.i.L. Convergence, celui-ci n'a pas hésité à l'aider avec les moyens appropriés. Il se trouve que les collè-

gues concernés étaient tous dans leur bon droit et n'avaient commis aucune faute. Toutefois, le SNCA e.i.L. Convergence, comme AUTREMENT le disait déjà à la FSU, pense qu'un collègue, même s'il a commis des erreurs, voire des fautes graves, est en droit d'être épaulé par l'organisation syndicale de son choix. Il n'est pas question que le syndicat devienne un organisme de blanchiment ou un paravent de sales pratiques, loin de là ; mais il doit aider les salariés et, au-delà, leurs familles, à **garder une position sociale décente** qui ne doit pas être systématiquement anéantie par des manquements au métier.

L'affaire VEUILLET

L'exigence de l'intersyndicale dont le SNCA e.i.L. est membre n'a pas été satisfaite : annulation de la sanction (mutation d'office dans l'académie de LYON) infligée au CPE du lycée Duhoda à NÎMES, Roland VEUILLET, car il est avéré qu'il n'a commis aucune faute professionnelle.

Certes, nous venons d'apprendre que pour la rentrée 2007, Roland VEUILLET était mis à la disposition du Recteur de l'académie de MONTPELLIER. Et nous savons bien que cette mise à disposition est le préalable administratif à toute réintégration.

Toutefois, en ce qui concerne « l'affaire VEUILLET », le ministère de l'Education Nationale a commis tant de bévues et pratiqué avec tant d'obstination le secret, que le SNCA e.i.L. Convergence ne se satisfait pas des formes de cette mise à disposition et y voit, bien au contraire, une nouvelle tentative d'éluder la vraie solution : annulation de la sanction injustifiée.

N'ayant pas tenu compte de **l'avis de la commission de recours du Conseil Supérieur de la Fonction Publique selon lequel il n'y avait eu aucune faute professionnelle**, le ministère a fait savoir par la voix autorisée de quelques représentants de l'Inspection Générale qu'il ne pouvait pas se dédire, car il ne pouvait avoir tort... La raison d'Etat n'est cependant pas toujours la meilleure, y compris pour l'Etat et ceux qui l'assument, si l'on en croit ce que l'Histoire nous enseigne.

D'autre part, ajoutant ses impairs à ceux de ses prédécesseurs, LANG, FERRY et FILLON, Gilles de ROBIEN a laissé procéder à l'internement psychiatrique de Roland VEUILLET, pour la seconde fois en grève de la faim. Cela n'a duré que 24 heures, mais il y a bien eu internement abusif !

Pour faire « oublier » cette action aventureuse, le ministère a publié, peu après, un communiqué annonçant qu'à sa demande Roland VEUILLET était muté dans l'académie de MONTPELLIER. Or, Roland VEUILLET n'a pas demandé sa mutation (ce serait admettre que la sanction était justifiée) ; la commission nationale paritaire, réunie pour donner son avis sur les demandes de mutation n'a eu entre les mains aucun dossier VEUILLET (et pour cause ...). Roland VEUILLET a donc appris sa « demande » de mutation et son affectation auprès du Recteur de MONTPELLIER par la seule parution du communiqué ministériel...

Tout cela fait que le SNCA e.i.L. Convergence, tout comme l'Intersyndicale, tout comme Roland VEUILLET d'ailleurs, estime que dans sa forme (induite par le fond ...) la conclusion ministérielle de l'affaire VEUILLET n'est pas acceptable.

Le combat continue donc.

III-Deux dossiers permanents

Le SNCA e.i.L. Convergence est impliqué depuis longtemps dans la défense de la MGIEN et, depuis plus longtemps encore, dans la dénonciation de la violence scolaire et périscolaire.

MGIEN

C'est par le biais de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale que le SNCA e.i.L. Convergence a pris la mesure de la situation des contractuels enseignant dans nos collèges et lycées. Ils y sont en effet en proportion supérieure à ce qui a cours dans le reste de l'Education Nationale. Mais des certifiés, des PLP, donc des titulaires, y sont également impliqués, tous **les personnels**

œuvrant à des tâches très spécifiques qui exigent des pratiques pédagogiques innovantes.

Bien représenté dans l'académie de VERSAILLES, le SNCA e.i.L. Convergence y a impulsé, au sein d'une intersyndicale durable, des procédures visant à rendre plus transparent le fonctionnement de la MGIEN et à donner aux personnels, titulaires ou non, les moyens de faire respecter leurs droits. C'est ainsi que pour la première fois, en 2005, les titulaires ont pu voter aux élections professionnelles et que le rectorat de VERSAILLES les informe désormais des postes MGIEN à pourvoir dans l'académie. Quant aux contractuels, ils vont, dans cette même académie, bénéficier de commissions dans lesquelles sera représentée l'Intersyndicale afin de mieux gérer leur carrière de professeurs coordinateurs. Il est à souhaiter qu'à l'exemple de VERSAILLES, d'autres académies soient amenées à faire fonctionner leur Mission Générale d'Insertion sur un mode plus démocratique. Toutefois, nous savons que certains rectorats ne font pas fonctionner la MGIEN, préférant avoir recours à des procédures d'insertion dont le pilotage n'est pas dévolu à la seule Education Nationale. Cela au nom du projet académique...

Le SNCA e.i.L. Convergence rappelle que la Mission Générale d'Insertion incombe à l'Education Nationale dans son ensemble et que laisser se généraliser des pratiques qui l'ignorent revient à saboter le principe de l'égalité des droits à l'accès à l'Ecole.

A l'occasion du changement de personnel politique, le SNCA e.i.L. Convergence entend bien faire savoir que le développement de la MGIEN doit être la priorité de qui prétend faire cesser le scandale des 150 à 180 000 jeunes quittant chaque année le cursus scolaire sans diplôme.

Violence

La violence scolaire est une préoccupation ancienne du SNCA e.i.L. Convergence qu'il a héritée d'AUTREMENT POUR LA FSU. Ces dernières années, ces derniers mois même, les manifestations de cette violence n'ont pas été rares.

Contrairement à ce que d'aucuns prétendent, la violence scolaire, sous toutes ses formes, des « incivilités » aux menaces et aux passages à l'acte, n'est pas un épiphénomène qui affecterait l'Ecole superficiellement. Elle est liée certainement à **une évolution de la société qui exalte l'individualisme aux dépens du sens civique, individualisme qui selon un paradoxe uniquement apparent, se développe comme corollaire du communautarisme.** C'est pourquoi, la violence scolaire, telle qu'elle se manifeste aujourd'hui dans le cadre de l'Ecole, sous les formes diverses qu'elle prend et qui ne sont pas seulement l'expression d'une agressivité liée à l'enfance et à l'adolescence, est à mettre **en rapport avec le recul de la Laïcité dans l'Ecole.**

Le SNCA e.i.L. a mis son site à la disposition d'un colloque sur la violence qui s'est tenu dans l'académie AIX-MARSEILLE et qui y a fait paraître son compte rendu. Avec l'équipe qui a été à l'origine de ce colloque, le SNCA e.i.L. Convergence continue son travail de réflexion afin de définir les types de **réponse qu'il faut apporter à ce fléau qui fait fuir la sérénité de l'Ecole, sérénité nécessaire à l'accomplissement de sa mission.**

Une chose est certaine : **les victimes de la violence scolaire sont autant les personnels que les élèves, surtout les élèves.** Les personnels, enseignants ou non, veulent avoir les outils qui leur permettront de faire disparaître cette violence car, qu'un enfant redoute l'Ecole parce qu'il y est, ou risque d'y être, maltraité par ses pairs, leur est insupportable comme leur est insupportable l'abandon dans lequel ils se trouvent trop souvent lorsque la violence les assaille. Quand ce stade de l'insupportable est atteint qui peut oser prétendre qu'on doit se contenter d'en parler sans avoir à déboucher sur des solutions pour y mettre un terme ?

IV- Déclassement et baisse du pouvoir d'achat

La violence traduit et amplifie une sorte de discrédit qui affecte l'Ecole. Une autre source de ce discrédit, peut être en rapport avec cette violence d'ailleurs, est **la paupérisation de ses personnels**

enseignants.

Il y a un quart de siècle, les professeurs du secondaire étaient classés par l'INSEE dans les catégories socio-professionnelles des cadres supérieurs. Ils ont régressé au niveau des cadres moyens. **Cette rétrogradation est due à notre pouvoir d'achat qui est globalement à la baisse depuis des années.**

La campagne présidentielle qui vient de se dérouler a été très explicite sur ce sujet. Même si certains hommes politiques ont prétendu le contraire, le salaire moyen d'un prof de collège ou de lycée est très en deçà de 4000 € mensuels, somme que n'atteint même pas un agrégé hors classe en fin de carrière. Or, de l'aveu même de ces hommes politiques, il faut au moins 4000 € par mois à un individu pour vivre correctement de son salaire. Le coût du logement, les restrictions prévues en matière de retraite, les prix alimentaires constamment à la hausse, grèvent un salaire qui, stagnant, est en recul de pouvoir d'achat.

Il y a donc régression sociale parce qu'il y a paupérisation.

Cela rejait sur la profession qui s'en trouve sinon déqualifiée, du moins disqualifiée.

Le SNCA e.i.L. récuse tout nouveau replâtrage des traitements par une combinaison telle que fut la création de l'ISO en son temps (revalorisation JOSPIN). Il exige **une refonte de la grille indiciaire des rémunérations de la fonction publique et un retour à l'indexation des traitements par rapport à la hausse des prix.**

V-Relations externes

Avec le MEN et l'administration

Chaque fois qu'il en a la possibilité, le SNCA e.i.L. Convergence fait valoir ses points de vue, ses analyses, ses revendications devant les représentants de l'administration et, comme on l'a vu dans l'académie de VERSAILLES, le sérieux de ses propos et sa détermination font avancer les dossiers.

Il y a cependant un lourd contentieux entre le MEN et le SNCA e.i.L. Convergence : celui qui est né lors du dépôt des listes aux élections professionnelles de 2005.

Les faits : le 6 octobre 2005, le SNCA e.i.L. dépose, sans la référence à EIL, et cela à la demande de la DPE et de son directeur adjoint, une liste de certifiés classe normale. Sa liste est acceptée et publiée le soir même au ministère. Au terme de la circulaire organisant les élections, la publication vaut acceptation.

Le lendemain, cependant, notre liste est rejetée.

Selon la procédure et les délais (3 jours) prévus par le Code de la Fonction Publique, le SNCA e.i.L. conteste cette décision devant le TA de Paris. Au lieu de statuer dans les 15 jours comme l'exige la loi, le TA tient audience un mois plus tard, puis rejette la demande du SNCA e.i.L. Celui-ci fait appel, mais les délais imposés par le retard du TA font que la procédure d'appel est en cours quand les élections ont lieu le 6 décembre 2005. La cour administrative d'appel considère donc qu'elle n'a plus de rôle à jouer.

Ainsi, par l'arbitraire du directeur des personnels, P.Y. DUWOYE, aujourd'hui secrétaire général par intérim du MEN, le SNCA e.i.L. Convergence n'a pu participer aux élections professionnelles de 2005, ce qui l'a privé pour 3 ans des moyens de fonctionnement que sa participation aux élections de 2002 lui avait donnés.

C'est pourquoi, le SNCA e.i.L. Convergence, maintenant que Gilles de ROBIEN a laissé la place à Xavier DARCOS, entend **se faire indemniser, soit par le MEN, soit par le Ministère de la Justice.**

Avec les autres syndicats

La vocation unitaire du SNCA e.i.L. Convergence est induite par son attachement aux principes et aux valeurs d'AUTREMENT et d'EIL. Son engagement dans la Convergence en est aussi un témoignage. Cependant, sous prétexte d'unité, **il n'est pas question que le SNCA e.i.L. Convergence cautionne des démarches de cogestion** qui trahissent les intérêts des adhérents et des salariés de nos secteurs. C'est pourquoi, chaque fois qu'il s'est agi de mots d'ordre unitaires sur des sujets précis, le CPE, par exemple, la défense des services publics, le pouvoir d'achat, etc., le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas manqué d'appeler par communiqués de presse, relayés sur son site, à des actions unitaires.

C'est dans le même esprit que le SNCA e.i.L. Convergence a impulsé le travail de l'intersyndicale dans l'académie de VERSAILLES pour la défense de la MGIEN, de ses personnels et de ses jeunes et qu'il travaille dans l'intersyndicale qui s'est constituée autour de Roland VEUILLET.

Avec la Fédération EIL

D'avril 2005 à février 2007, le SNCA e.i.L. Convergence s'est trouvé cinq fois devant la justice contre son ancienne fédération EIL, dont une fois à l'initiative de cette dernière : **le SNCA e.i.L. Convergence a toujours gagné.**

En mai 2006, la Secrétaire Générale a représenté seule le SNCA e.i.L. au congrès fédéral extraordinaire de LA BOURBOULE qui se tenait à la suite de l'invalidation de celui de mai 2005. Les modifications statutaires votées à ces congrès visaient non seulement à exclure le SNCA, mais transformaient aussi la Fédération EIL en une organisation antidémocratique entièrement soumise à un seul syndicat, le SNETAA.

Toutes choses réalisées à LA BOURBOULE.

Dont acte.

Qu'il me soit permis, toutefois, de reprendre ici certains mots que j'ai prononcés devant les congressistes de LA BOURBOULE :

*« Beaucoup d'entre vous se sont voués au syndicalisme, il y a plus ou moins longtemps, parce qu'ils avaient la conviction que ce que nous demandait la **Charte d'Amiens** valait la peine d'être construit et défendu. Si certains ont mis sous le boisseau ces convictions, parce que des intérêts plus particuliers dominaient ces convictions, en sont-elles pour autant complètement éteintes ? A vous de le savoir et de vous ressaisir. D'ailleurs, même s'ils le font avec la plus grande discrétion, certains d'entre vous me gardent leur amitié et continueront à m'aider dans ma tâche de syndicaliste, même par intermittence. Je les remercie de tout cœur et je les assure de ma fidélité réciproque en ces temps où se célèbre le centenaire de notre référence à tous, la **Charte d'Amiens**. »*

VI- Organisation interne

Le SNCA e.i.L. Convergence est à l'origine un syndicat de métier. Toutefois, sa création dans le cadre de la Fédération EIL puis son éviction de cette fédération lui imposent un certain nombre de devoirs.

En effet, la création d'EIL avait suscité chez certains collègues qui n'étaient ni certifiés ni agrégés **l'espoir de voir enfin se construire un syndicalisme indépendant et libéré des contraintes et des trahisons de la cogestion.**

L'évènement les a déçus puisque les dirigeants du SNETAA ont mis la main sur la fédération et imposé **un syndicalisme de l'immobilisme qui est une branche non négligeable du syndicalisme d'accompagnement !**

Les a déçus, mais ne les a pas fait renoncer à leurs espérances.

C'est pourquoi, des contractuels, des PLP, des chefs d'établissement ont rejoint le SNCA e.i.L. Convergence qui n'a pas failli, lui, à ses engagements.

A titre provisoire, pour respecter les métiers dans leur spécificité tout en agissant unitairement selon les mêmes références aux principes et aux valeurs d'AUTREMENT et d'EIL, **le SNCA e.i.L. Convergence a mis en place des commissions ouvrières en fonction des métiers et des statuts des personnels adhérents.** Bien entendu, les responsables de ces commissions sont membres du secrétariat national du SNCA e.i.L. Convergence. Il reviendra au prochain congrès de réviser les statuts, soit pour adopter définitivement ce type d'organisation interne et de fonctionnement, soit pour en mettre en place un autre permettant autant, voire mieux, de respecter le métier de chacun avec ses exigences précises et spécifiques, tout en permettant un travail unitaire selon les mêmes références syndicales.

Contrairement à ce qui se produit dans certaines fédérations où un syndicat majoritaire impose de fait son autorité et fait prévaloir ses seuls intérêts, le SNCA e.i.L. Convergence n'aspire à aucune domination : il se veut simplement, vu la conjoncture, **le refuge de toutes les pousses du syndicalisme renouvelé et le tremplin de toutes leurs initiatives.**

VII- Avenir

Le Conseil Syndical National qui se tiendra à RETHEL, dans les Ardennes, le vendredi 29 juin 2007, aura à arrêter les lignes principales de l'action syndicale à mener dans les mois qui suivront. Toutefois, il me semble qu'au moins deux axes seront à privilégier, qui ne sont pas sans rapport l'un avec l'autre : celui de l'enseignement professionnel et celui de l'orientation.

Enseignement professionnel

C'est, à l'évidence, **une voie de formation initiale absolument nécessaire pour répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles**, et, en même temps, sacrifiée par les choix politiques et l'inertie des organisations syndicales.

Lorsque la LOLF devient l'étalon à quoi doit se référer tout fonctionnement d'un établissement scolaire, il est évident que le LP apparaît comme un établissement coûteux et que la tentation est grande d'en faire un établissement comme un autre. D'autre part, le battage incessant qui est fait autour de l'apprentissage, substitué à la formation initiale donnée par l'Education Nationale, montre assez qu'on s'oriente vers **la mise au service du patronat des équipements des LP et des enseignants qualifiés que sont les PLP.** Cela se fait dans l'hôpital public où le grand patron et clinicien privé reçoit sa clientèle particulière pour la faire bénéficier des équipements hospitaliers et des personnels qualifiés, tout en lui faisant payer le prix fort destiné à alimenter sa caisse personnelle. Alors pourquoi les LP ne permettraient-ils pas de faire d'aussi juteuses opérations, au profit des patrons locaux ?

Bien entendu, **le SNCA e.i.L. Convergence, refuse absolument ce système de privatisation qui met les équipements financés par la collectivité à la disposition d'intérêts particuliers et prédateurs.**

D'ailleurs, une autre bonne raison de se battre pour conserver l'enseignement professionnel au sein de l'Education Nationale, c'est le public même qu'il accueille, jeunes venant de familles défavorisées et, de plus en plus fréquemment, immigrées récemment. **L'Ecole de la République se doit de donner à cette jeunesse la formation qui ne la relèguera pas au ban de la société, mais au contraire l'y intégrera.**

Orientation

C'est pourquoi, il ne faut absolument pas séparer l'avenir de l'Enseignement Professionnel Public de **la remise à plat de notre système d'orientation scolaire.** Celle-ci est parvenue à un point d'aberration proprement scandaleux. Le baccalauréat d'excellence est le bac scientifique qu'il faut décrocher pour voir s'ouvrir toutes les portes de la formation supérieure. Et la France manque pour-

tant cruellement de mathématiciens, de physiciens et autres scientifiques de haut niveau !

L'Ecole est de moins en moins «l'ascenseur social» qu'elle a été. Il faut qu'elle retrouve cette fonction et cela passe par **la remise en cause d'une orientation scolaire qui fonctionne selon deux critères bien peu pédagogiques : la logique des flux d'élèves et la logique comptable**, l'une et l'autre étroitement imbriquées.

* *
*

Le SNCA e.i.L. Convergence par l'expérience qu'il tire du terrain et l'écoute qu'il lui prête constamment a donc fait au cours de sa courte existence déjà bien du travail, et il ne répugne pas à s'en donner encore plus à faire pour demain. S'il a réussi dans ses entreprises, c'est parce qu'il y a mis toute la conviction qu'il tire de son attachement au projet que lui trace la *Charte d'Amiens*. Et s'il se tient à cette ligne, il ne faillira pas dans ce qu'il entreprendra demain.

Paris, juin 2007

Françoise Roche
Secrétaire Générale

Table des sigles :

CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

CNE : contrat nouvelle embauche

CPE : contrat première embauche

conseiller principal d'éducation

INSEE : institut national des statistiques et des études économiques

ISO : indemnité de suivi et d'orientation

LOLF : loi organique relative aux lois de finances

LP : lycée professionnel

MEN : ministère de l'Education Nationale

MGIEN : mission générale d'insertion de l'Education Nationale

PLP : professeurs de lycée professionnel

SNETAA : syndicat national de l'enseignement professionnel

TA : tribunal administratif

TZR : titulaire sur zone de remplacement